

› Trafic de personnes. **Application immédiate:** limitation des automobiles à forte consommation ou relèvement des taxes à l'importation; réduction fiscale pour les carburants respectueux de l'environnement, aucune extension des zones de circulation, encouragement des structures d'habitation à faible trafic. **A partir de 2013:** Mobility-Pricing sur tout le territoire et limitations de vitesse généralisées.

› Consommation et production d'électricité. **Application immédiate:** obligation de substitution des chauffages électriques et interdiction du chauffage électrique dans les nouvelles constructions; réduction de la consommation, toujours aussi exorbitante, des appareils en mode veille; rétribution de l'injection pour les énergies renouvelables; vente aux enchères de licences pour les appareils inefficients. **A partir de 2013:** prime d'échange pour les appareils inefficients.

## IMPACT FINANCIER D'UNE AMÉLIORATION DU CLIMAT

La mise en œuvre du Programme pour la protection du climat est rentable d'un point de vue économique. Le marché de l'environnement offre actuellement 95 000 emplois et représente un chiffre d'affaires de quelque 20 milliards de francs. Selon une étude du WWF confirmée par l'EPF de Zurich, ce chiffre d'affaires atteindra 32 milliards de francs d'ici à 2015, et le nombre des emplois s'élèvera à 131 000.

Une taxe d'incitation sur le CO<sub>2</sub> entraînerait la création de milliers d'emplois et générerait un bénéfice net d'au moins 80 millions de francs.

**Le Programme pour la protection du climat permettra de réduire de 90% les émissions de gaz à effet de serre en Suisse, et donc d'appliquer les standards internationaux, sans que la qualité de vie ne s'en ressente et sans effets négatifs au niveau économique. Les solutions existent – il ne nous reste plus qu'à agir.**

Version complète sur [www.elections-climat.ch](http://www.elections-climat.ch)

# Le Programme pour la protection du climat en bref

Vers une Suisse respectueuse du climat



## POURQUOI CE PROGRAMME DE PROTECTION?

Le climat se transforme à un rythme affolant dans le monde entier. Les effets dévastateurs de ce phénomène sont connus. Or, la Suisse est particulièrement touchée par le réchauffement climatique: des analyses effectuées par l'Ecole polytechnique fédérale (EPF) de Zurich ont montré que, par rapport à la moyenne globale, la température a augmenté deux fois plus dans notre pays. La Suisse a par conséquent un intérêt vital à ralentir le réchauffement de la planète et, en dernier ressort, à le stopper. Compte tenu de l'évolution rapide de la situation, le temps est compté.

–  
**C'est maintenant qu'il nous faut agir, si nous voulons avoir un climat supportable à l'avenir également. Et nous pouvons faire beaucoup.**

–  
En août 2006, l'Alliance pour une politique climatique responsable a présenté son Programme pour la protection du climat. L'Alliance est soutenue par l'ensemble des grandes organisations écologistes ainsi que différents groupements, syndicats et partis suisses actifs dans le domaine de l'environnement et du développement, représentant au total 1,8 million de membres. Le Programme a été remis aux principales instances de la Confédération et des Cantons.

–  
**Le Programme pour la protection du climat propose des solutions pour arriver à un climat écologiquement sain sans diminution de la qualité de vie.**

## LES OBJECTIFS DU PROGRAMME POUR LA PROTECTION DU CLIMAT

Ces objectifs se fondent sur des faits et chiffres reconnus par la recherche internationale en matière de climatologie. Selon les scientifiques, une politique climatique responsable doit tenir compte des paramètres suivants:

- Le réchauffement maximal de la planète ne doit pas dépasser 2 degrés Celsius. Un réchauffement de 2 degrés comporte déjà des risques climatiques inadmissibles.
- Les émissions de gaz à effet de serre doivent par conséquent être réduites de 30% d'ici 2020, et de 90% d'ici 2050 (par rapport aux valeurs de 1990).
- Le programme vise un taux d'émission d'une tonne d'équivalents CO<sub>2</sub>\* par personne et par an. Pour une population de 8 millions de personnes, cela correspond à 8 millions de tonnes de gaz à effet de serre. Or, aujourd'hui, on en est à 100 millions de tonnes!
- La société à 2000 watts doit être un objectif législatif.

*\* Equivalents CO<sub>2</sub>: les six gaz à effet de serre définis à Kyoto, à savoir le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane, le protoxyde d'azote, les hydrofluorocarbures, les perfluorocarbones et l'hexafluorure de soufre agissent, à des degrés divers, par tonne d'émissions. C'est pourquoi, par définition, tous ces gaz sont calculés en fonction de leurs émissions de CO<sub>2</sub> et recensés en équivalents CO<sub>2</sub>.*

## LES AVANTAGES DU PROGRAMME POUR LA PROTECTION DU CLIMAT

Le Programme pour la protection du climat mise aussi bien sur des instruments de l'économie de marché que sur des instruments réglementaires et volontaires – une diversité qui présente plusieurs avantages.

Les mesures proposées dans ce programme

- sont judicieuses d'un point de vue économique; elles encouragent l'innovation technologique et permettent de créer des milliers d'emplois dans le marché de l'environnement.
- offrent aux autorités publiques, à l'économie et aux investisseurs privés une sécurité de planification.
- sont équilibrées, parce qu'elles tiennent compte de facteurs sociaux, économiques et écologiques.
- réduisent la dépendance de la Suisse à l'égard des Etats producteurs de gaz et de pétrole. Devant les menaces de conflits dans plusieurs de ces pays, cet argument pèse particulièrement lourd.
- sont pratiquement sans incidence sur les coûts jusqu'en 2020, car ce sont surtout des mesures visant à l'augmentation de l'efficacité énergétique.

## LES PRINCIPALES MESURES ET LEURS EFFETS

Pour atteindre l'objectif fixé par les climatologues, à savoir maintenir le réchauffement planétaire au moins en dessous de 2 degrés, le Programme pour la protection du climat propose une panoplie de 22 instruments principaux et de 60 mesures d'accompagnement. Toutes ces mesures combinées doivent servir d'incitatifs à des décisions favorables au climat et permettre la réduction des émissions de polluants sans que la qualité de vie ne s'en trouve diminuée et sans générer de coûts nets supplémentaires pour l'économie. La réduction prévue est impressionnante:

**Si ces mesures étaient appliquées dès 2011, on pourrait atteindre, voire dépasser la valeur cible de 30% d'émissions en moins d'ici à 2020 en Suisse.**

### Les instruments principaux:

De manière générale et globale, il convient d'introduire une **taxe d'incitation efficace**.

Il faut instaurer **dès maintenant** une taxe sur le CO<sub>2</sub> applicable aux combustibles et carburants. **A partir de 2013**, elle devra être étendue à tous les gaz à effet de serre et agents énergétiques. Cette taxe doit être conçue de manière dynamique: au cas où les objectifs ne seraient pas atteints, elle sera relevée; s'ils sont dépassés, elle devra impérativement diminuer. La taxe d'incitation est la mesure la plus importante et la plus efficace de ce programme: elle offre un potentiel de réduction de 8,2 millions de tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> par an. Majorer le prix de l'énergie au moyen d'une taxe d'incitation permet d'influer sur le comportement de la population et de l'économie et d'encourager les investissements en faveur des énergies renouvelables.

L'expérience a en effet montré que les fluctuations du prix du pétrole liées au marché constituaient une incitation insuffisante à des investissements ménageant les ressources. De plus, la redistribution prévue du produit de la taxe sur le CO<sub>2</sub> par personne et par l'intermédiaire de réductions des cotisations AVS rencontre un accueil très favorable.

Les autres mesures suivantes devront être prises (par secteur: bâtiment, trafic, électricité):

➤ **Bâtiment. Application immédiate:** bourse de consommation de chaleur ou introduction d'une part minimale d'énergies renouvelables; déduction fiscale des assainissements énergétiques ainsi qu'introduction d'un fonds de rénovation lié au bâtiment. **A partir de 2013:** introduction du standard «maison passive» ou Minergie-P (consommation d'énergie 5 à 20 fois moins importante).